

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Geneviève Rochon

<https://www.cadre21.org/membres/dfe744c2b15cf3ef983448ee>

Date d'obtention : 2021-03-11 18:49:41

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que ce projet met de l'avant la bienveillance et le partenariat. La méthode Sexto permet de bien encadrer et d'uniformiser les interventions. Elle permet une prise en charge rapide des victimes et tous les autres acteurs dans la situation, ce qui limite la propagation des images ou des vidéos intimes de la personne. Elle protège les différents intervenants tout en respectant l'intégrité de la victime car personne ne voit les photos ou vidéos. Le traitement des dossiers est beaucoup plus rapide. Les adolescents impliqués bénéficient d'une méthode alternative à la judiciarisation, la démarche est éducative. La méthode permet de bien évaluer la situation sans nuire au processus judiciaire.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Ceci me permettra d'agir rapidement et avec confiance lors des situations. Je pourrai suivre le protocole à la lettre et travailler en équipe avec les policiers en lien avec notre école. La méthode me permettra d'intervenir en connaissant et respectant les limites de mon rôle.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je ferai attention de me limiter aux questionnaires afin de ne pas nuire au processus et au travail des policiers par la suite. Je m'assurerai de confisquer le cellulaire et de le sceller dans le sac de la trousse si je doute qu'il possède du matériel pornographique. Je ne vais jamais regarder sur les cellulaires pour voir s'il y a des photos.